

27 novembre 2023

## Nouveauté 2024 : Billetterie dématérialisée dès janvier 2024

En 2022, les CSE du Groupe Stellantis ont été contrôlés par l'URSAFF.

Votre CSE n'a fait l'objet d'aucun redressement, mais des recommandations obligatoires ont été formulées. Une de ses recommandations concerne les **Cartes Cadeaux** permettant à l'ensemble des salariés de bénéficier de réductions sur de nombreuses enseignes. Cette offre ne rentre pas dans les attributions d'un CSE car elle n'a pas de rapport social ni culturel.

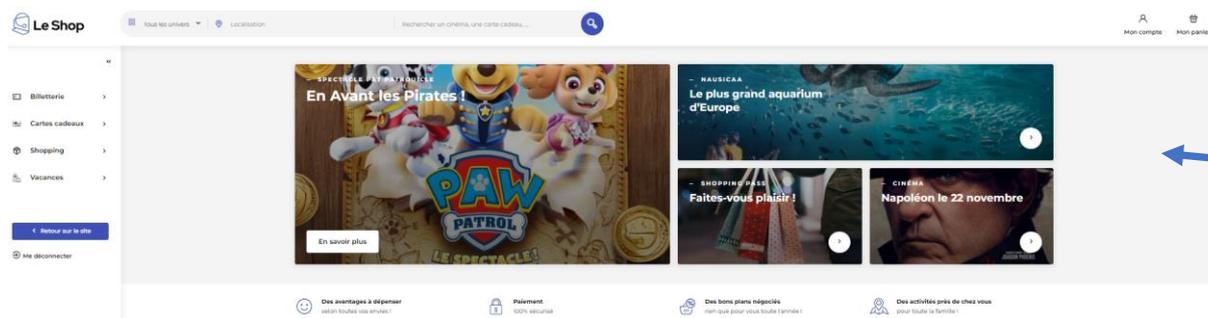
Votre CSE a pris acte de cette nécessité légale. Dès janvier 2024, nous ne vendrons plus les Cartes Leclerc, Carrefour, Cora et Auchan aux comptoirs du CSE.

L'Entente **FO, CFTC, CFE-CGC** a traité cette difficulté en recherchant une solution afin de continuer à vous faire profiter de ces remises. Le CSE vous propose, **dès le 06 janvier 2024, ces enseignes en dématérialisées en passant par votre site internet CSE. Se rajoutera également à cette offre d'autres billets dématérialisés (cinémas, spectacle, parcs, musées...) à prix préférentiels.**

L'Entente **FO, CFTC, CFE-CGC** avait promis lors de la campagne pour les élections 2023, d'intégrer la dématérialisation afin de permettre à chaque collaborateur d'acheter de la billetterie 24H/24 et 7J/7. Promesse tenue, cela devient une réalité à partir du 6 janvier 2024 !!!



Accès depuis le site à la billetterie (Le SHOP)



Le Shop : Ecran d'Accueil

L'Entente **FO, CFTC, CFE-CGC** reste à votre écoute pour répondre au mieux à vos attentes.